Actualités

14 août 2019 - 17h36
Le centre genevois présente sa coalition pour les fédérales

14 août 2019 - 17h19
Le Servette FC Chênois Féminin lance sa saison samedi

13 août 2019 - 18h02
Un genevois pro d'informatique aux JO de l'apprentissage

13 août 2019 - 17h31
Le GSHC se teste à la Vallée de Joux

13 août 2019 - 17h22
Rayan Souici renforce le milieu de Servette

Voir toutes les actualités

10 janvier 2019 - 18h04

PETITS ACHATS SUR AMAZON TAXÉS DÈS JANVIER

Fini les achats de livres ou de DVD hors taxes sur Amazon. Depuis le 1er janvier, les achats réalisés sur internet n'échappent plus à la TVA.

Avant le 1er janvier, vos achats en ligne sur les sites étrangers qui ne dépassaient pas les 65 CHF échappaient à la TVA suisse (7,7%) ainsi qu'à celle de tout autre pays. Livres et autres DVD étaient alors achetés hors taxe. Depuis le 1er janvier, ce type de petits achats vous coûteront plus cher. Tous les sites étrangers de commerce en ligne doivent dorénavant inclure la TVA helvétique dans leurs prix pour leurs clients suisses lorsqu'ils réalisent un chiffre d'affaires supérieur à 100 000 CHF.

A la Fédération romande des consommateurs, on accueille avec septicisme cette nouveauté et on invite les consommateurs à la vigilance : « Il faut être attentif à la double peine, c'est à dire payer deux fois la TVA, une première fois par le vendeur et une seconde fois lorsque le colis passe la douane », avertit Rolin Wavre Président de la FRC Genève.

Pour l'association suisse de vente à distance, dont fait partie la société installée à Genève Vedia, ces nouvelles dispositions fédérales permettent une meilleure équité commerciale. Mais pour elle, la menace vient d'Asie. Ses membres pointent du doigt des plateformes bas de game tel Wish ou Alibaba. « Ces sites asiatiques se sont enregistrés comme plateformes et non pas comme vendeurs, donc ils ne sont pas soumis au régime de la TVA. Et ce n'est pas tout, ils ont des frais de douane inexistants et les frais de ports sont beaucoup moins chers que chez nous. Au final, ce n'est pas équitable en matière de conccurence", explique Sébastien Jordan, porte-Parole de Vedia SA.

Les dispositions prévues par la nouvelle loi permettront de faire entrer 20 millions de francs supplémentaires par an dans les caisses de la Confédération.

Denis Palma